



Modification $n^{\circ}2$ du PLU - approbation

7 - Servitudes pour la Mixité Sociale

Guéreins



Procédure	Date
PLU approuvé	23 janvier 2014
Modification n°1 approuvée	25 septembre 2019
Modification n°2 approuvée le	29 Janvier 2025





Rédaction: Richard Benoit

Cartographie: Étienne POULACHON







Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51 agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



	ES SERVITUDES DANS LES ZONES	
	LO OLIVITODEO DANO LEO ZONEO	
1.	SERVITUDES AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-2— EN ZONE UA	7
2.	SERVITUDES AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-2 – EN ZONE UB	7
3.	SERVITUDES AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5 – EN ZONE AUB	8
4.	SERVITUDES AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5 – EN ZONE AU	8
L	OCALISATION DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE	9





INTRODUCTION







Le PLU de Guéreins a été élaboré en vu de diversifier l'offre de logements (personnes âgées, jeunes ménages...) ainsi que la typologie bâtie.

6 servitudes de mixité sociale sont instaurées sur les zones Ua, Ub, 1AUb et 2AU du PLU.

Les tableaux et extraits suivants identifient la localisation, la superficie estimée des tènements, la destination et le programme minimum à réaliser pour chaque servitude. Il est rappelé que pour chaque opération, le ratio de densité devra être supérieur à **25 logements à l'hectare**.





LES SERVITUDES DANS LES ZONES







1. Servitudes au titre de l'article L.123-2– En zone Ua

N°	Localisation	Surface estimée	Destination	Programme
S6 OAP n°7	Rue du centre	3 564 m²	Habitat groupé ou petit collectif avec 20% minimum de logements locatifs aidés	15 logements, dont 3 en locatif aidé au minimum

2. Servitudes au titre de l'article L.123-2 – en zone Ub

N°	Localisation	Surface estimée	Destination	Programme
\$1 OAP n°1	Rue des Chazots	2 243 m²	Habitat avec 50% minimum de logements locatifs aidés	6 logements, dont 3 en locatif aidé au minimum
S2 OAP n°2	Rue des Chazots	5 907 m²	Habitat collectif, intermédiaire et/ou individuel avec 50% minimum de logements locatifs aidés	18 logements, dont 9 en locatif aidé au minimum



3. Servitudes au titre de l'article L.123-1-5 – En zone AUb

N°	Localisation	Surface estimée	Destination	Programme
S3 OAP n°3	Rue du Simond	4 879 m²	Habitat groupé ou collectif avec 30% minimum de logements locatifs aidés	12 logements, dont 4 en locatif aidé au minimum
\$4 OAP n°4	Rue des Sables	5 428 m²	Habitat avec 25% minimum de logements locatifs aidés	16 logements, dont 4 en locatif aidé au minimum

4. Servitudes au titre de l'article L.123-1-5 – En zone AU

N°	Localisation	Surface estimée	Programme
S5 OAP n°5	Rue des Sables et le chemin des Fontaines	5 794 m²	Pour toute construction à usage d'habitation, un minimum de 30% de la S.D.P du programme de construction de logements devra être affecté à la réalisation de logements en locatif aidé. Il est demandé un minimum de 30% de T2 et T3 sur chaque servitude en zones AU.





LOCALISATION DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE



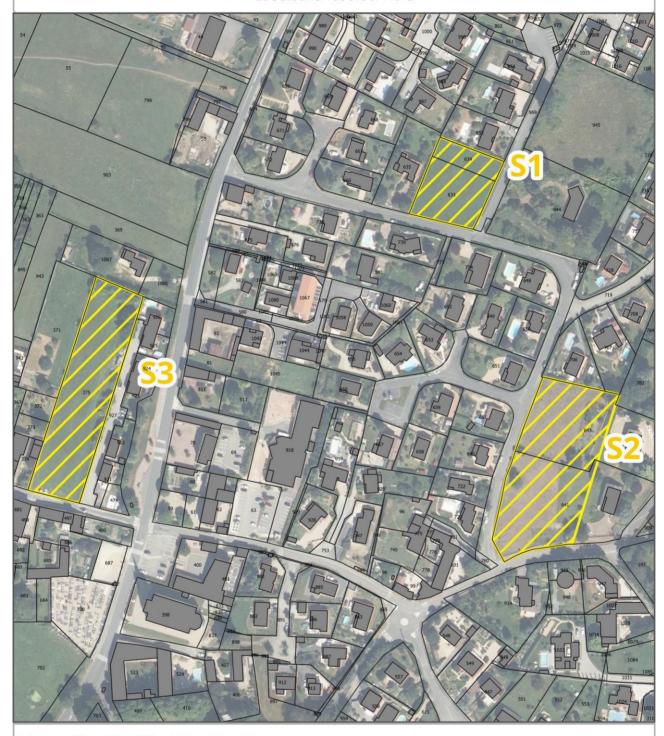






Servitudes de mixité sociale

Localisation secteur Nord



Source : Géoportail de l'Urbanisme Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 03/11/2023 - EP



Echelle: 1:2 000

0 10 20 m

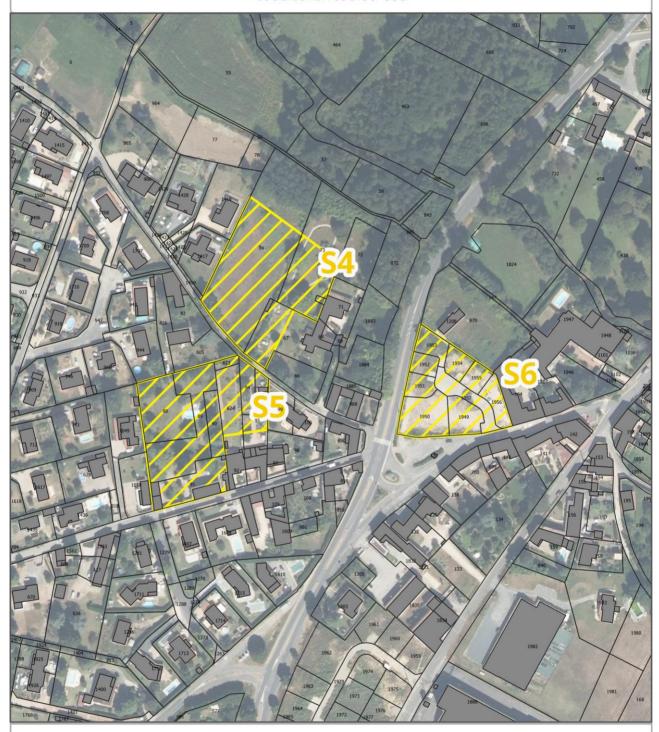
Modification n°2 du PLU - Guéreins





Servitudes de mixité sociale

Localisation secteur Sud



Source : Géoportail de l'Urbanisme Fond : © Contributeurs d'OpenStreetMap

Réalisation : 03/11/2023 - EP



Echelle: 1:2 000

0 10 20 m

Modification n°2 du PLU - Guéreins

